

COMMUNE DE CHEVILLON-SUR-HUILLARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 22 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat lors de la commission finances. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a/ Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts...)

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle polyvalente...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 156 564.00 euros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 30,90 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 1 776 103.05 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b/ Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	764 392.05	Excédent reporté	619 539.05
Dépenses de personnel	548 800.00	Recettes des services	134 900.00
Atténuation de produits	92 000.00	Impôts et taxes	782 010.00
Autres dépenses de gestion courante	70 900.00	Dotations, subventions et participations	218 654.00
Dépenses financières	12 000.00	Autres recettes	16 000.00
Dépenses exceptionnelles	4 500.00	Recettes exceptionnelles	5 000.00
Total des dépenses réelles	1 492 592.05		
Virement à la section d'investissement	281 766.00		
Opérations d'ordre	1 745.00		
Total général	1 776 103.05	Total général	1 776 103.05

c/ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 38.43 (19.87 taux communal et 18.56 taux départemental)
- Taxe foncière sur le non bâti : 66.64

Le produit attendu de la fiscalité s'élève à 491 629.00 euros.

III. La section d'investissement

a/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un

foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec le permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public, mise en accessibilité...)

b/ Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté	235 562.91	Virement section de fonctionnement	281 766.00
Remboursement d'emprunt	62 000.00	Subventions d'investissement	3 789.00
Travaux de voirie	151 300.00	FCTVA	4 000.00
Achat de véhicules	40 000.00	Taxe d'aménagement	25 000.00
Numérique a l'école	15 000.00	Réserves	193 704.91
Etudes	40 000.00	Opérations d'ordre	1 745.00
Autres immobilisations financières	8 000.00	Opérations patrimoniales	0.00
Restes à réaliser	61 700.00	Restes à réaliser	103 558.00
Total général	613 562.91	Total général	613 562.91

c/ Les principaux projets de l'année 2021

- Achat d'un tracteur tondeuse
- Remplacement véhicule C15 restaurant scolaire
- Agrées de fitness centre bourg

- Création d'un chemin piéton route de Montargis
- Réfection route des Quatre Croix, chemin des Rains, impasse des Barres
- Remplacement vidéo-protection salle polyvalente
- Enfouissement des réseaux route de Vimory et route de Saint Maurice
- Extension éclairage public route de Vimory et route de Saint Maurice
- Borne incendie route du May
- Plan numérique à l'école
- Frais d'études pour le réaménagement du parking de l'école élémentaire avec terrain de sport